

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

**N°2026-019**

**Délégués titulaires :**

Nombre : 82

Présents : 5

**Délégués suppléants :**

Nombre : 82

Présents : 0

Absents représentés : 0

Nombre de votants : 5

Date de convocation :

Jeu­di 12 mars 2026

Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 11 mars 2026, (légalement convoquée le 26 février 2026) ; l'an deux mille vingt-six, le seize mars à douze heures, le comité syndical du SMICTOM, légalement convoqué en séance publique, s'est réuni au siège de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau, commune de Samois-sur-Seine, sous la présidence de Monsieur Pascal GOUHOURY, Président du SMICTOM.

**Etaient présents :**

Yves COZE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Pascal GOUHOURY, René CASCALES, Hervé JOCHMANS.

**Secrétaire de séance :** René CASCALES

**OBJET :** Approbation du Budget Primitif 2026

**Le Président,**

Expose au comité syndical le budget primitif de l'année 2026 qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : **18 652 734,39 euros**
- Section d'investissement : **2 132 216,27 euros**

Comme prévu lors du débat d'orientation budgétaire, le budget primitif 2026 intègre la reprise anticipée des résultats de clôture des exercices précédents (+1 320 572,90 €).

**Le Comité syndical,**

**Après délibération, à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Budget Primitif 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre

Le Président,  
Pascal GOUHOURY

Certifié exécutoire le : **19 MARS 2026**

Date d'affichage le : **19 MARS 2026**



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site [www.smictom-fontainebleau.fr](http://www.smictom-fontainebleau.fr) et sa transmission au représentant de l'Etat auprès du tribunal administratif de Melun.